

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Présentation du futur Plan Loup : « une réorientation à approfondir et à accélérer »

---

Le 21 septembre 2023

Suite à la mobilisation des filières pastorales et des élus des principaux territoires concernés, au premier rang desquels se situe le massif alpin qui concentre plus de 80 % des attaques de loups, la présentation des grandes orientations du futur Plan Loup nous conduit à exprimer un certain nombre de remarques et recommandations à l'adresse du gouvernement :

Si cette présentation contient un certain nombre d'avancées bienvenues, utiles et conformes aux propositions que nous avons défendues dans notre tribune commune du 1<sup>er</sup> août dernier - (cf. texte joint), ces orientations devront être complétées avant finalisation du document applicable pour répondre efficacement et sans tarder à la réalité de la pression désastreuse subie par les filières pastorales.

## I – les principales annonces à saluer :

- la réforme du comptage des loups pour « restaurer la confiance » ;
- la création d'un statut du chien de troupeau pour mieux protéger juridiquement leurs propriétaires ;
- l'assouplissement des procédures de tir à déclencher à titre préventif ;
- l'accélération et la simplification des procédures d'indemnisation en intégrant les pertes indirectes.

## **II – les mesures à compléter et à accélérer :**

La démarche de gestion de ce dossier souffre encore de grandes imprécisions et insuffisances concernant le calendrier de mise en œuvre des mesures de régulation renforcée :

- la mesure consistant à engager la procédure de révision du statut d'hyperprotection de l'espèce canis lupus, décisive pour la résolution de cette crise, doit faire l'objet d'un traitement en urgence et prioritaire à l'échelle européenne, puis nationale ;
- le taux de prélèvement doit être significativement augmenté (et non pas de 1 ou 2 %) dès la mise en œuvre du nouveau Plan Loup, sans attendre la révision évoquée ci-dessus et en application du principe de « flexibilité » cher au ministre FESNEAU.

Il n'est pas envisageable ni acceptable de faire attendre les éleveurs encore deux ou trois années supplémentaires pour organiser une régulation efficace de la population lupine indispensable à la préservation du pastoralisme !

**Madame Éliane Barreille,**  
Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

**Monsieur Jean-Marie Bernard,**  
Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

**Monsieur Charles-Ange Ginesy,**  
Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes

**Madame Marie-Pierre Mouton,**  
Présidente du Conseil départemental de la Drôme

**Monsieur Jean-Pierre Barbier,**  
Président du Conseil départemental de l'Isère

**Monsieur Hervé Gaymard,**  
Président du Conseil départemental de la Savoie